



**TROISIEME SESSION DU COMITE TECHNIQUE  
SPECIALISE LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL,  
LE TRAVAIL ET L'EMPLOI (CTS-DSTE-3)  
1-5 AVRIL 2019, ADDIS ABEBA, ETHIOPIE**

**THEME: «ÉLIMINATION DE LA PAUVRETE GRACE A DES INVESTISSEMENTS  
STRATEGIQUES AUX NIVEAUX NATIONAL ET REGIONAL POUR LE  
DEVELOPPEMENT SOCIAL, LE TRAVAIL ET L'EMPLOI EN AFRIQUE»**

\

**PROJET DE NOTE CONCEPTUELLE**

## I. INTRODUCTION

Le Comité technique spécialisé sur le développement social, le travail et l'emploi (CTS-DSTE) est l'un des quatorze (14) CTS, défini comme un organe de l'Union africaine conformément à l'article 5 (1) (g) de l'Acte constitutif de l'UA. Le CTS sur le développement social, le travail et l'emploi se réunit tous les deux (2) ans. Il est défini comme un «organe tripartite composé des ministres chargés du développement social, du travail et de l'emploi ou autres ministres ou autorités dûment accrédités par les gouvernements des États membres, et des représentants des employeurs et des travailleurs les plus représentatives des organisations au niveau national , niveaux régional et continental "(règle 3)

La troisième session du Comité technique spécialisé sur le développement social, le travail et l'emploi (STC-SDLE - 3 ) devrait avoir lieu à Addis-Abeba, Ethiopie, siège de la CUA, **de 01 au 05 avril 2019** sous le thème: «**Elimination de la pauvreté grâce a des investissements stratégiques aux niveaux national et regional pour le développement social, le travail et l'emploi en Afrique** ».Le thème est opportun à la lumière de la nécessité d' investissements stratégiques et au renforcement des institutions clés en tant que moyen catalytique de planification des politiques, mise en œuvre et responsabilité de l'Agenda 2063 de l'UA et du Programme de développement durable 2030 .

Il convient de rappeler que le Comité technique spécialisé sur les finances, les affaires monétaires, la planification et l'intégration économiques et la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) , ont adopté une résolution sur le «Financement de la protection sociale en Afrique» ( Addis Ababa, 4 et 5 avril 2016 ). Ils ont également adopté une deuxième résolution sur la mise en œuvre du premier programme prioritaire quinquennal pour la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif.

En réponse à la décision de l'Assemblée, il est important que toutes les parties prenantes travaillent en étroite collaboration pour s'assurer que les objectifs clés sont définis et que les activités planifiées pour la prochaine STC-SDLE- 3 sont réalisées. Les participants au CTS doivent en outre identifier les défis dans les domaines du développement social, du travail et de l'emploi, de la protection sociale et de la sécurité sociale et décider des investissements qui seront nécessaires pour obtenir les résultats souhaités.

## II. JUSTIFICATION

Le nombre d'Africains extrêmement riches augmente. La proportion d'Africains pauvres est tombée de 56% en 1990 à 43% en 2012. La pauvreté est liée à des problèmes de développement social tels que l'emploi, la sécurité sociale, la protection sociale, l'égalité et la structure de l'économie, y compris la source de revenu, les normes sociales et la sécurité sociale. traditions L'accès à ces services sociaux de base est un facteur déterminant de la pauvreté dans les pays.

L'Agenda 2063 de l'Union africaine aspire à ce que l'Afrique soit un continent prospère, fondé sur une croissance inclusive et un développement durable, doté des ressources nécessaires à son propre développement. Il a des dispositions dans son aspiration 1 (Une Afrique prospère basée sur la croissance inclusive et le développement durable), Objectif 1 ( Niveau de vie élevé, qualité de vie et bien-être pour tous ) et domaine prioritaire 2 (pauvreté, inégalité et faim). Dans ce cadre, la Commission de l'UA est résolue à aider les États membres à apprendre et à investir dans les meilleures pratiques en matière de développement institutionnel et à déterminer *quoi, où et comment* investir de *manière* stratégique dans l'éradication de la pauvreté aux niveaux national et régional, en faveur du développement social, du travail et de l'emploi. emploi en Afrique faire, et déterminer les conditions préalables pour que la responsabilité et la responsabilité soient appliquées.

Il existe un certain nombre d'autres priorités un REAS qui répondent aux questions de l'élimination de la pauvreté grâce à des stratégies appropriées. Parmi ces domaines prioritaires figurent : les revenus , les emplois et le travail décent ; Sécurité et protection sociales, y compris les personnes handicapées ; santé, éducation et croissance inclusive, entre autres . En outre, d'autres facteurs qui affectent négativement la croissance et contribuent à des taux de pauvreté sont les inégalités et la discrimination , en particulier contre les femmes, les filles et les personnes handicapées , y compris les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées qui sont l'un des groupes les plus vulnérables touchés par les conflits et Dans ce contexte, l'UA a choisi comme thème pour 2019 «Réfugiés, rapatriés et personnes déplacées dans leur propre pays: vers des solutions durables au déplacement forcé en Afrique» . Reconnaître que la croissance inclusive et le développement durable ne peuvent être atteints sans répondre aux besoins spécifiques de ces groupes.

Afin de donner à ces de la visibilité à ces domaines clés et bâtir une approche cohérente pour le développement social, ils ont été intégrés dans ***l'Agenda social de l'Agenda 2063*** », qui a été formulé avec l'appui du PNUD et qui sera soumis à la 3<sup>ème</sup> session du CTS sur le développement social, le travail et l'emploi en avril 2019. En outre, afin de donner une base légale, un projet de protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des citoyens à la protection sociale et à la sécurité sociale, a été élaboré et sera soumis au CST3 pour examen. En outre, dans le but de prendre en compte les droits des personnes handicapées en Afrique, un projet de rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action continental sur la Décennie africaine des personnes handicapées (2010 - 2019) et le projet de document de politique de remplacement du Plan continental. d'action sur la Décennie africaine des personnes handicapées (2010 - 2019 ) sera soumis à l'examen et à l'approbation.

Il est impératif d'accroître les investissements de manière appropriée dans la protection sociale, la sécurité sociale et l'emploi, en tant que stratégies essentielles pour éliminer la pauvreté, y compris l'éradication de la pauvreté au travail, qui représente jusqu'à 30% des travailleurs en moyenne sur le continent. Des stratégies

d'emploi novatrices sont également nécessaires Renforcer les rôles des jeunes adultes africains privés de leurs droits par le biais d'une approche de sensibilisation globale consistant à fournir des informations, une éducation à la vie active (formation professionnelle efficace et fonctionnelle), des technologies éprouvées et des opportunités à au moins 800 000 jeunes dans 20 PMR [\[1\]](#)

### **III. OBJECTIFS DU STC-SDLE - 3**

L'objectif général du STC-SDL E3 est de prendre en compte les stratégies d'investissement pour les politiques de réduction de la pauvreté aux niveaux national et régional en vue du développement social par permettre aux personnes vulnérables et aux groupes marginalisés d'améliorer leur accès aux moyens de subsistance.

### **IV. FORMAT DU STC-SDLE - 3**

La réunion sera organisée en trois phases:

- a) Réunion d'experts de haut niveau: le 1er avril 2019 à Addis-Abeba

Au cours de la première journée (07 avril 2019) de la réunion, les experts et représentants des États membres examineront le projet de rapport sur la mise en œuvre de la Décennie africaine sur le handicap et le projet de document de politique de remplacement du Plan d'action continental sur la Décennie africaine des personnes handicapées. Handicap (2010 - 2019), le Projet de protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des citoyens à la protection sociale et à la sécurité sociale ; le Projet d'Agenda social de l'UA 2063; le Projet de plan d'action décennal visant à éliminer le travail des enfants, le travail forcé, le trafic d'êtres humains et l'esclavage moderne et faire des recommandations appropriées pour examen et approbation par les ministres

- b) **Réunion d'experts: 02-03 avril 2019 , à Addis-Abeba**

Au cours des deuxième et troisième jours ( 02 - 3 avril 2019), les experts / représentants des États membres examineront les documents pertinents et les points de vue des experts et feront les recommandations appropriées à l'attention des ministres.

- c) **Réunion des ministres: 04 - 05 Avril 2019, à Addis-Abeba**

Les ministres passeront en revue le rapport de la réunion d'experts et approuveront les Projet de protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des citoyens à la protection sociale et à la sécurité sociale ; Projet d'Agenda social de l'UA 2063; ainsi que les autres projets de cadres politiques et de directives figurant à son ordre du jour.

**1. Pré-session: Consultation technique des organismes de sécurité sociale et des fonds de pension pour examiner les points de l'ordre du jour suivants (en collaboration avec l'OIT et l'AISS, l'OIM, la FAO, le NEPAD, le PNUD, WIEGO et les organisations professionnelles régionales):**

- Renforcement de la coopération interinstitutions pour la promotion et la protection des droits des travailleurs migrants
- Assurer l'extension des droits à la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle et du secteur rural.

**2. Pré-session : réunion d'experts de haut niveau chargée d'examiner le projet de rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action continental sur la Décennie africaine des personnes handicapées (2010 - 2019) et le projet de cadre de politique de remplacement du Plan d'action continental (2010 - 2019)**

## **V. PARTICIPANTS**

La troisième réunion du Comité technique spécialisé sur le développement social, du travail et de l'emploi (STC -SDLE- 3) réunira les ministres en charge du développement social, du travail et de l'emploi, 6 Experts gouvernement responsables des secteurs concernés, les partenaires sociaux, les communautés économiques régionales , une des organisations nd avec statut d'observateur, comme l'Association panafricaine de productivité. Des organisations panafricaines , de l'OCDE et internationales, y compris des agences des Nations Unies, travaillant dans les domaines préoccupants seront également invitées.

## **VII. DATE ET LIEU**

Le STC -SDLE - 3 se réunira **01-05 Avril 2019 dans Addis Abeba, Éthiopie .**

## **VIII. LANGUES**

L'interprétation simultanée sera assurée dans les quatre (4) langues de travail de l'Union africaine: arabe, anglais, français et portugais.

## **IX . DOCUMENTATION**

Les principaux documents de travail du CTS-DSTE 3 seront disponibles sur le site Web de l'UA: [www.au.int](http://www.au.int)